

Etre jeune et mobile:
Programme européen Jeunesse
en Action 2007-2013

Jeunesse en Action

- **885 Millions d'€** de l'Union Européenne
- établi **pour 7 ans (2007 - 2013)**
- Près de **80.000 jeunes** bénéficiaires entre 2000 et 2006

Jeunesse en Action

- Comment ça marche?
- Quels types d'action sont financés?
- Qui peut être porteur du projet?
- Quand déposer sa candidature?
- Qui contacter?

OBJECTIF :

Former le futur citoyen européen

- **Développer des connaissances**, compétences-clefs, aptitudes interculturelles (européennes)
- **Développer sa conscience européenne et la participation active**
- **Faciliter l'intégration sociale** (employabilité)
- **Promouvoir la cohésion sociale**, la solidarité (lutter contre les discriminations de genre, origines...)

Priorités 2009

- Année européenne de la créativité et de l'innovation
- Participation des jeunes aux élections européennes
- Lutte contre la violence faite aux femmes
- Sport comme outil de promotion de la citoyenneté active et de l'inclusion des jeunes
- Promotion de styles de vie saine au travers d'activités physiques telles que le sport
- L'inclusion des jeunes handicapés et l'encouragement des échanges entre jeunes handicapés et jeunes valides
- La sensibilisation aux questions de Développement Durable et de changement climatique
- La participation active des jeunes à un dialogue plus structuré avec les décideurs à tous les niveaux
- Le dialogue interculturel

COMMENT ?

- Grâce à l'**éducation non formelle** (hors formation professionnelle ou enseignement) **et par :**
 - des rencontres de jeunes
 - des initiatives de jeunes
 - du service volontaire
 - des projets favorisant la participation des jeunes à la vie de leur communauté
 - des formations, séminaires, stages en association partenaire, des mises en réseau d'associations...
 - des séminaires de jeunes et de responsables de politiques de jeunesse

QUI?

- Les *bénéficiaires*: tous les jeunes résidents européens **de 13 à 30 ans**, sans condition de formation ni de diplôme

*Pour les publics n'ayant pas accès à la mobilité européenne ou les « **jeunes avec moins d'opportunités** »*

- Les *porteurs de projets* sont **les organismes à but non lucratif** (associations, collectivités territoriales...) ou des groupes de jeunes informels

QUELS PAYS ?

Les 31 pays « Programme » (Actions 1, 2, 4.3, 5.1)

- **Les 27 Etats membres de l'Union Européenne :**
Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède
- **Les pays de l'AELE :** Norvège, Liechtenstein, Islande
- **Le pays candidat à l'adhésion à l'UE :** Turquie

QUELS PAYS (suite)?

Les pays « voisins de l'UE » (Actions 2, 3.1)

- **Bassin Méditerranéen** (10 pays du Maroc à la Syrie)
- **Europe du Sud-Est** (les Balkans...)
- **Europe de l'Est et Caucase** (Russie et autour)

Les pays « partenaires dans le reste du Monde » (Actions 2 et 3.2 - actions centralisées à Bruxelles)

- **Pays d'ACP** (Afrique, Caraïbes, Pacifique), **Amérique latine, Asie**

QUELLE STRUCTURE GESTIONNAIRE?

- Une agence par pays « programme »: en France, c'est l'AFPEJA (Agence Française du Programme Européen Jeunesse en Action). Tutelle du haut Commissaire à la Jeunesse.
- Services déconcentrés du Ministère: DRDJS et DDJS.
- Agence exécutive /Commission européenne

**Les ACTIONS principales
du Programme européen
Jeunesse en Action
gérées par l'AFPEJA**

**Action 1. Jeunesse pour l'Europe
(expériences collectives)**

Action 1.1 : Echanges de jeunes

Rencontres bi, tri ou multilatérales, de 6 à 21 jours,
16 à 60 jeunes de 13 - 25 ans

- Objectif : confronter les jeunes à d'autres cultures européennes, en traitant ensemble des thèmes les concernant (lutte contre le racisme, protection de l'environnement, citoyenneté...)
- Support/moyens : activités culturelles, artistiques, sportives, débats, jeux...
- Porteurs de projets : groupes de jeunes, organisations ou associations à but non-lucratif, collectivités territoriales...
- Aide financière PEJA : 30 000 € maximum, Prise en charge d'une partie des frais de transport, d'hébergement, et de nourriture, 100% d'une visite de préparation de l'échange, attribution possible d'une somme supplémentaire pour les activités liées au suivi et à la diffusion et exploitation des résultats

Action 1.2 : Initiatives de Jeunes

Pour les groupes d'au moins 4 jeunes de 18-30 ans*, de 3 à 18 mois

- Objectif : concrétiser ses idées
- Dans votre quartier, votre ville, votre région
- Ou avec d'autres européens
- Pour réaliser un projet (événement, site Internet, brochure, exposition...) lié à l'Europe ou à ses valeurs (construction de l'UE, lutte contre les discriminations, diversité culturelle, égalité hommes/femmes...)
- Deux types d'Initiatives : nationale : 1 seul groupe français ; transnationale : au moins 1 groupe français et 1 groupe d'un autre pays « Programme »

- Porteurs de projets : groupes de jeunes constitué ou non en association
- Aide financière PEJA : 8000 € maximum (Initiative de jeune nationale), 10 000 € maximum + une partie des frais de voyage internationaux (Initiative de jeune transnationale). Attribution possible d'une somme supplémentaire pour les activités liées au suivi et à la diffusion et exploitation des résultats.

* *Extension possible aux jeunes de 15 à 17 ans s'ils sont suivis par un accompagnateur.*

Action 1.3: Jeunesse pour la Démocratie

Minimum 16 jeunes européens de 13 à 30 ans, 3 à 18 mois

- **Objectif** : donner aux jeunes l'envie, les opportunités et les compétences de s'impliquer dans la vie civique locale
- **Projet local à dimension européenne** (au moins 2 pays « Programme »)
- **Nécessite une implication des jeunes dans le projet**
- **Exemples d'activités possibles** : enquête dans plusieurs pays sur l'engagement des jeunes dans la vie locale, forum européen réunissant élus et jeunes visant à comparer les mécanismes de représentativité, ateliers et rencontres, création d'un site web ou d'une film sur les élections européennes...

- **Porteurs de projets** : groupes de jeunes, organisations ou associations à but non-lucratif, collectivités territoriales, organismes publics, régionaux ou nationaux s'occupant d'animation jeunesse...
- **Aide financière PEJA** : 50000 € maximum, 75% du total des coûts éligibles (frais de voyage, d'hébergement, de nourriture, organisation des réunions, publications...)

**Action 2. Service
Volontaire Européen
(Expérience individuelle)**

Action 2: Service volontaire européen (SVE)

Pour les 18 - 30 ans, de 2 à 12 mois (sauf Jeunes ayant moins d'opportunités)

- **Objectif** : vivre une expérience non formelle d'apprentissage interculturel, et favoriser l'intégration sociale, l'employabilité, la solidarité
- Exercer une activité de volontariat dans un autre contexte culturel, une autre réalité européenne
- **Contrat d'activités** entre le volontaire et les organisations (envoi, accueil, coordinatrice)
- **Accréditation des structures d'envoi et d'accueil**

- **Porteurs de projets** : association, organisation non gouvernementale, collectivité territoriale, établissement ou organisme public à but non lucratif

Les jeunes doivent contacter une organisation d'envoi proche de leur domicile.

- **Aide financière** :
 - Gratuit pour les jeunes (argent de poche et protection sociale assurée)
 - Prise en charge des frais liés au projet (du transport à l'accueil) par le PEJA et les organisations impliquées dans le projet

Échéances: 5 dates de dépôt

- **Le 1er février**
pour les projets débutant entre le 1er mai et le 30 septembre
- **Le 1er avril**
pour les projets débutant entre le 1er juillet et le 30 novembre
- **Le 1er juin**
pour les projets débutant entre le 1er septembre et le 31 janvier
- **Le 1er septembre**
pour les projets débutant entre le 1er décembre et le 30 avril
- **Le 1er novembre**
pour les projets débutant entre le 1er février et le 31 juillet

Conseil : S'y prendre assez tôt avant le début du projet pour trouver des partenaires, faire la demande de subvention et avoir l'accord de financement (environ 6 mois)

CONSEILS - SOUTIEN - OUTILS

- Le Guide du Programme 2009 (*disponible en ligne sur le site de l'AFPEJA: www.injep.fr/-Actions-europeennes-.html*)
- Des outils sur les actions ou sur les priorités (*Rubrique « Outils pédagogiques » disponible en ligne*) : le guide « Monter un échanges de jeunes », l'espace « L'accompagnement dans les initiatives de jeunes », le manuel des organisations SVE...
- Les centres de ressources Salto-Youth géographiques ou thématiques: www.salto-youth.net
- La lettre d'information du PEJA
- Le réseau YouthNetworks: www.youthnetworks.eu

L'Afpeja propose un soutien à la recherche de partenaires et facilite la mise en relation avec d'autres bénéficiaires.

Au niveau national: tél. : 01 39 17 27 70 - web : www.jeunesseenaction.fr

A la DRDJS auprès de la correspondante PEJA: Marie-Agnès PIERROT, tél.: 03 83 35 45 83

A la DDJS auprès du correspondant PEJA: Frédéric ROUSSEL, tél.: 03 29 64 40 40

CRISTEEL propose également un soutien technique et des formations pour monter des projets SVE.

Pauline PERDRIAUX et Laure GUILLOT, tél.: 03 83 17 00 47 – e-mail: cristeel@cristeel.asso.fr